

Adhésion à l'Association saison 2019-2020

ATTENTION : Si vous souhaitez garder le contact avec nous, pensez à régler au plus vite votre cotisation à l'association "Les Amis de La Bertais" pour la présente saison. *Il n'y aura pas de rappel !*

Au sujet des différents modes d'adhésion

Vous êtes récemment entré en contact avec notre association ; ou encore, ancien adhérent, vous souhaitez maintenir votre lien avec les Amis de La Bertais-Vassot. Dans les deux cas, nous vous invitons à lire les explications suivantes pour vous aider à choisir le mode d'adhésion correspondant le mieux à votre degré d'engagement et à nous retourner ensuite la demande d'adhésion figurant sur le coupon-réponse ou à effectuer cette démarche en ligne sur la page dédiée de notre site.

En effet, nos statuts prévoient l'existence de deux types d'adhérents en rapport avec le degré d'implication de chaque membre dans notre groupe. Il vous appartient donc d'opter pour l'une des deux qualités explicitées ci-dessous, option valable pour toute l'année en cours.

1) Membre ami : Membre qui souhaite participer régulièrement aux activités proposées par l'Association et/ou qui souhaite assumer une coresponsabilité dans le financement de son fonctionnement. Le Membre Ami règle une cotisation annuelle minimale de **240 €*.** Celle-ci est payable par chèque (et peut alors être fractionnée en 4 chèques de **60 € chacun** encaissés au début des mois **d'octobre**, de **janvier**, d'**avril** et de **juillet**). Elle peut aussi désormais être réglée en ligne, par carte bleue selon les modalités indiquées sur le site.

En contrepartie de quoi, le Membre Ami est étroitement associé à la vie de l'association (inscription prioritaire aux animations, voix délibérative lors des Assemblées Générales). En outre, quand il participe à une activité résidentielle, il bénéficie d'une exonération partielle ou totale de ses frais d'hébergement, cela dans les limites du budget prévisionnel. Ainsi, pour cette année, le coût de l'hébergement a été fixé pour les Membres Amis à **20 €** par nuit dans la Maison (et 10 € en camping sur la propriété).

Par ailleurs certaines activités spécifiques de l'association lui sont réservées (Groupe de soutien à la mise en pratique, participation à l'équipe de rédaction du blog de l'association...)

** En cas de réelle difficulté financière, une modulation est possible comme expliqué dans le rapport financier (p3).*

2) Membre sympathisant : Membre qui, pour une période donnée, ne veut et/ou ne peut participer de façon suivie aux animations proposées, mais qui pourtant souhaite être tenu informé de la vie et des activités de l'Association. Le Membre Sympathisant règle une cotisation annuelle de **50 €** payable en une seule fois lors de son adhésion (par chèque ou en ligne par carte bleue). En contrepartie de quoi il est destinataire des courriers de l'Association, peut demander un accès au blog et est invité à l'Assemblée Générale annuelle (où il n'a qu'une voix consultative). Si, exceptionnellement, il est hébergé sur place, il devra participer aux frais d'hébergement à part entière soit, actuellement, **36 €** par nuit (16€ en camping sur la propriété).

Par ailleurs, certaines activités spécifiques de l'association ne lui sont pas accessibles (Groupe de soutien à la mise en pratique, participation à l'équipe de rédaction du blog de l'association...)

IMPORTANT : lors de l'AG d'octobre 2019, le choix a été fait de ne pas augmenter les cotisations. En place de quoi, les personnes qui le peuvent sont invitées à faire une donation complémentaire d'un montant laissé à leur appréciation au moment où elles règlent leur cotisation. Merci de voir si cela vous concerne ou non.